

Département des Landes

Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental

SA-DES 21/28-137

DELEGATION DE MONSIEUR XAVIER FORTINON, PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES, A MONSIEUR CYRIL GAYSSOT, CONSEILLER DEPARTEMENTAL, A L'EFFET DE SIGNER LE PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT (PPA) « CŒUR DE PENON » DE SEIGNOSSE

Le Président du Conseil départemental des Landes,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 3221-3;

VU la délibération n° 1 du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Monsieur Xavier FORTINON à la présidence du Conseil départemental des Landes ;

VU l'arrêté n° SA 21-18 en date du 13 juillet 2021 portant délégation de fonctions à Monsieur Cyril GAYSSOT, Conseiller départemental, pour suivre les dossiers du Conseil départemental entrant dans le secteur de l'Attractivité territoriale, des Syndicats mixtes et du Tourisme,

VU la délibération n°G-2/1 en date du 20 octobre 2023 par laquelle la Commissison Permanente a autorisé M. le Président du Conseil départemental à signer le projet partenarial d'aménagement (PPA) « cœur de Penon » de Seignosse,

ARRETE:

ARTICLE 1er: Délégation est donnée à **Monsieur Cyril GAYSSOT**, Conseiller départemental, à l'effet de signer le projet partenarial d'aménagement (PPA) « cœur de penon » de Seignosse le 3 novembre 2023.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Payeuse départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé et publié sur le site internet de la Collectivité.

Fait à Mont-de-Marsan, le 0 2 NOV 2023

Xavier FORTINON Président du Conseil départemental